

L'ABONNEMENT

L'abonnement au CANARD est de 50 cts par année, 26 cts pour six mois, strictement payable d'avance. Les timbres de poste sont reçus en paiement.

AUX AGENTS

Le CANARD est vendu aux agents et marchands de journaux à raison de huit centins la douzaine. Les numéros non vendus ne seront pas repris. Les commandes devront être adressées au No 1786 rue Ste-Catherine.

Les timbres-poste seront reçus pour des montants au-dessous d'un dollar.

Tout envoi d'argent devra être adressé à

A. P. PIGEON,
1786 rue Ste-Catherine,
Montréal.



LE CANARD

MONTREAL, 17 MARS 1894

LETRE DE LADEBAUCHE

MONSIEUR LABADINE

Bytown, 14 mars 1894.

Cher monsieur,

La présente est pour vous apprendre que j'ai fait un voyage exprès à Bytown pour avoir de vos nouvelles.

Je me suis rendu chez vous de l'autre côté de la petite rivière Rideau. J'ai clanché à votre porte de cour, un grand Jack, une espèce d'échalotte est venu m'ouvrir. Il m'a dit en anglais que vous ne vouliez pas vous faire bâdrer par personne. J'ai eu beau donner des explications à cette andouille là, il n'a pas voulu me comprendre. Je vas pour entrer, devire, il me ferme la porte au nez.

J'ai appris ensuite qu'il n'y avait pas moyen de vous déranger ce jour-là parce que vous étiez en train de préparer un grand speech pour les hommes de votre chantier jeudi après midi.

N'importe, j'ai peut-être eu tort d'insister pour entrer chez vous avant-hier.

Si je vous avais vu j'aurais jassé longtemps avec vous à propos des Canayens et de la manière de venir à bout de les *bosser* à votre goût.

En attendant le plaisir de vous faire visite chez vous, je vous écris aujourd'hui quelques mots dont vous pourrez tirer votre profit plus tard.

Votre foreman, Johnny Thompson, va avoir du fil à retordre avec ses Canayens, mais il ne faut pas qu'il se décourage.

Il y a une des grandes haches, un nommé Tarte, qui va se mettre à bûcher sur Johnny et ses amis. Il va les traiter de lâches et de malva parce qu'ils auraient tranché sur la question des Ecoles du Nord-Ouest. Il tâchera de leur faire accroire que le devoir des ministres Canayens de Québec était de résigner. Résigner, attention que les Canayens y pensent à deux fois. Ils ont jamais été traités pour résigner surtout lorsqu'ils ont des gages de \$7,000 par année.

Johnny ne se mouche pas du pied. Il saura les mettre à l'ordre. Comme on fait son lit on se couche ; ce sont les Canayens qui ont préparé les lois de la Confédération, qui ont *botché* la job. Aujourd'hui ils s'en mordent les pouces. Tant pis pour eux. Lorsque le vin est tiré il faut le boire. C'est ce que comprennent vos trois *foremen* Canayens.

On dit que pour bien connaître un homme

il faut manger un minot de sel avec lui. Vous, mon cher monsieur Labadine, depuis quatre mois que vous êtes à Bytown, vous ne connaissez pas encore votre Canayen. Ça vous prendra encore un peu de temps. Vous connaîtrez votre Canayen lorsque vous aurez frayé avec lui pendant une couple d'années. Lorsque vous serez intime avec lui il vous amènera à un parti de sucre, il vous fera boire du *black strap* et manger des toques. Il vous servira du gros whisky en esprit réduit avec de l'eau d'érable. Il vous conduira dans des fêtes de famille où l'on jouera à cache-cache, la belle bergère, à la brisque, aux coeurs, au pitro, au *all four* et au Jack siffleux. Il ira avec vous dans les hôtels et vous fera tirer aux dés pour la traite. Attention lorsque vous jouerez avec lui aux cartes ou aux dominos, c'est lui, par exemple, qui ne se gênera pas de vous passer des québecs. Si vous devenez gros manche avec les Canayens de la basse-ville, ils vous introduiront aux cocassiers de la rue Murray et de la rue Clarence. Alors vous aurez du *fun* et vous saurez ce que c'est que le sport. Un de ces jours je passerai chez vous et je vous amènerai avec moi pour vous faire connaître les *bloods* de Bytown.

Tout à vous,

LADEBAUCHE.

SOCIETE DES PEIGNES

CINQUIÈME SÉANCE

La vieille petite église de la rue St-Gabriel est aujourd'hui occupée par la Société des Peignes qui y ont tenu leur cinquième séance. Grâce à l'influence de quelques membres de la Société sur deux ministres de Québec, appartenant à la confrérie, l'occupation du local ne coûte pas un sou à l'Association.

L'aménagement de la salle des séances sera fait à faux frais avec des bouts de planches ayant servi aux améliorations du palais de justice.

Quant à l'approvisionnement d'eau il a été entendu qu'un membre du comité ira avant chaque séance chercher un seau plein à la maison du gouvernement située dans la côte.

En ouvrant la séance le président dit qu'elle se passera dans une demi-obscurité. La cheminée de la lampe a été cassée dans le déménagement. Le président du comité d'Economie Interne n'avait en main aucune appropriation pour l'achat d'une nouvelle cheminée. Pour une fois la séance aura lieu à la mèche. Il espère que la Société pourra avant huit jours réaliser une souscription satisfaisante pour une cheminée.

M. Serre la Poigne : Ne nous parlez pas de souscription ce soir, monsieur le président. La Société vient d'être cruellement éprouvée par la fermeture de l'Hôtel Jacques-Cartier, le 15 courant, plusieurs de ses membres qui y étaient restés jusqu'à cette date ont eu des meubles cassés ou détériorés dans la précipitation du déménagement. M. Grippe Sou déplore la perte d'une des poignées de sa commode. M. Baise la Piastre a eu un carton à chapeau defoncé et son tuyau des dimanches a eu des lésions si graves qu'il devra le porter à son chapelier pour lui faire donner un coup de fer. Vu les pertes essuyées par ces bons Peignes, je crois que la proposition de monsieur le président est inacceptable aujourd'hui. A tout mot il y a un remède. C'est pourquoi je propose qu'il soit résolu qu'à l'avenir la société tienne ses séances pendant le jour. Ce sera une économie d'huile et de cheminées de lampes.

La motion de M. Serre la Poigne est adoptée à l'unanimité et on passe à l'ordre du jour.

Le comité de régie présente un rapport recommandant l'admission de M. Martineau, le député de Montréal (Est) au nombre des membres actifs et sa promotion immédiate au degré de Peigne Fin.

M. Rongeliard s'oppose à l'adoption de ce rapport en prétendant que le candidat

n'a pas encore fait son stage comme approbaniste.

Sur motion de M. Fesse-Mathieu, le 147ème règlement est suspendu et le rapport est adopté.

Un sous-comité du comité de régie est alors constitué pour s'enquérir de la qualification d'un juge de la Cour du banc de la Reine et de deux juges de la Cour Supérieure pour devenir membres actifs et gradués de l'Association, le premier doit \$99 au propriétaire d'un journal du matin qui est porté à son domicile, le deuxième doit \$54 au même journal et le troisième \$48. Un quatrième juge n'a pas payé son banc à la Fabrique de Notre-Dame depuis douze ans. Le sous-comité devra décider si ces honorables magistrats sont dignes d'entrer dans la confrérie des Peignes.

Le président prend ensuite la parole pour signaler à l'assemblée l'urgence de faire les préparatifs du banquet des Peignes qui doit avoir lieu avant le 1er mai. Il faudra s'entendre sur le choix d'un local à bon marché et requérir les services d'un cuisinier dans les prix doux. Il s'agit aussi de fixer le prix des cartes d'admission, engager un orchestre et voter une certaine somme d'argent pour les impressions.

M. Lalésine : Je suis d'avis que cette assemblée devrait ce soir même se former en comité général pour mettre sérieusement la question à l'étude. Je proposerai donc une motion à cette effet.

La proposition de M. Lalésine est adoptée.

En comité général, M. Baise la Piastre au fauteuil.

M. Serre la Poigne : M. le président, lorsqu'il s'agit d'un banquet la question la plus importante à décider est celle des vins. Il y aura des santés à porter et naturellement chacun devra avoir quelque chose dans un verre. Impossible de songer à l'eau de l'aqueduc, vu le nombre d'étrangers qui seront parmi les convives. Je connais un Français, fraîchement déballé à Montréal, qui possède le secret de fabriquer un vin de Bordeaux à bon marché. Il fait son vin avec des raisins secs. C'est un vin peu capiteux, il est vrai, mais en l'achetant en gros, nous pouvons l'avoir pour huit centins la bouteille.

M. Rongeliard : M. Serre la Poigne a parfaitement raison. Des Peignes ne doivent jamais songer à servir des vins généreux à leurs amis. La générosité dans le jus de la treille pour nous n'a pas sa raison d'être. Notre vin étant fait avec du raisin et nos convives n'y trouveront pas à redire. (Bravo ! Bravo ! Vive le vin de raisin sec !)

Une résolution est adoptée, déclarant que le vin servi au banquet annuel sera composé avec du raisin sec, et qu'il sera nommé un comité spécial chargé de s'entendre avec le fabricant pour obtenir de lui les conditions les plus avantageuses.

Le président : Messieurs, la question du vin est réglée. Il s'agit maintenant de discuter celle des victuailles. C'est un point très important. (Agitation sur les bancs du centre.) Je m'aperçois que plusieurs membres se tournent sur leur séant pour se consulter avec leurs voisins. N'oubliez pas que vous êtes assis sur des planches qui n'ont pas été rabotées, la friction use le fond de votre pantalon. De grâce, ne vous agitez donc pas sur vos sièges. Parlons du menu. Avisons à des moyens économiques pour le charger.

M. Lalésine : Je suis d'opinion, M. le président, que nous devons élaguer du menu toutes les pièces sans résistance, telles que les vols au vent, les soufflés, les aspics, les petits-fours, les rillettes, les croquettes, les petites bouchées, etc. (Bravo ! Bravo !) Que pensez-vous de l'idée de nommer un comité qui s'entendrait avec les Petites Sœurs des Pauvres ? Elles possèdent le secret d'obtenir à bon marché, pour rien que dis-je, les reliefs des repas servis dans les grands hôtels. Elles ne reçoivent que des morceaux propres.

Une voix : Il ne faut pas que nos invités s'aperçoivent qu'on leur sert des "entames."

M. Lalésine : Nommons toujours un comité spécial. Je propose qu'il sera composé du président, M. Rongeliard et de M. Serre la Poigne, et qu'il reçoive instruction de faire rapport sous le plus court délai.

Adopté.

Le comité se lève et rapporte progrès.

Le président M. Harpagon ayant repris le fauteuil appelle l'ordre du jour suivant : Avis de motions.

M. Baise la Piastre donne avis qu'à la prochaine séance il proposera qu'une charte soit accordée à la Société des Peignes de Sorel après une enquête sur les mérites des futurs membres. Au nombre de ces derniers se trouvent deux avocats, un vétérinaire, un dentiste et un aubergiste.

Le président emprête ensuite une pipée de tabac au gardien du local, souffle la mèche et déclare la séance ajournée.

Fin à suivre

Fumez le BLACKSTONE le meilleur Cigare a 5c.

UNE LANGUE PHÉNOMÉNALE

Mademoiselle Eda M. Crawford, de New-York, tel est le nom de l'héroïne de ce récit. Elle est entrée, il y a trois ans, dans un magasin d'éditeurs imprimeurs et elle se fit de suite remarquer par la rapidité avec laquelle elle adressait, cachetait et mettait les timbres-poste sur les enveloppes.

Dès son premier essai, elle apposa 1500 timbres-poste dans une heure de temps.

Aujourd'hui 3000 ne la fatiguent pas et elle colle ce nombre-là des jours entiers. La chose la plus étrange c'est qu'elle refuse absolument de se servir d'un éponge ; par conséquent, chacun des millions de timbres qui affranchissent les lettres et circulaires qui s'en vont dans toutes les parties du pays, a du passer sur sa petite langue.

Mlle Crawford ne se fait pas prier pour parler de son ouvrage, qu'elle aime passionnément. Demandez-lui si elle aime son ouvrage ? elle vous répondra incontinent : "Oui, je l'aime, je n'en veux pas d'autre. Je m'imagine que les gens trouvent drôle que je me serve de ma langue de préférence à un éponge, mais le fait est que je vais beaucoup plus vite. Je ne puis coller que 2000 timbres-poste à l'heure avec un éponge, tandis que je n'ai pas de peine à en coller 3000 avec la langue. Non, ma santé n'en est nullement affectée."

"Permettez-moi de vous citer un fait furieux à ce propos. Si l'ouvrage se fait rare et que je n'ai pas de timbres à coller, je perds l'appétit et je ne puis à peine prendre de la nourriture. Mais aussitôt que je me remets à l'ouvrage, l'appétit me revient, et j'ai une faim d'ogre. Je suis portée à croire que la colle réagit comme un tonique."

Mlle Crawford dit qu'elle peut coller 3000 timbres et cacheter 12,000 enveloppes (avec sa langue) dans une journée. Elle peut aussi plier 12,000 circulaires et écrire les adresses de 1,600 enveloppes par jour.

PAS DE COMBINAISON. — Le vrai Brazeau, No 47 rue St-Laurent, n'a jamais signé et ne signera pas aucune combinaison avec les jobbers pour maintenir les hauts prix dans les Cigares, Cigarettes et Tabac. A preuve les prix suivants : Stonewall \$3.30 par 100 ; Pegtop 3.25 par 100 ; Mungo 3.20 ; Monopole 3.25 ; Mild Havana 2.50 ; tabac McDonald, Navy 3 s, 4 s 45 cts la lb. Brunette Solace 44 cts.